



Protocole académique de sécurité en ski alpin

Référence : circulaire n°2017-075 du 19-04-2017 Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N°16 du 6 avril 2017)

Le protocole académique de sécurité en ski alpin prend appui sur la circulaire citée en référence.

Il s'applique à toutes les formes de pratique du ski alpin dans les contextes de l'EPS, du sport scolaire, les sections sportives scolaires, les options EPS, les pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage.

Les référents sécurité APPN désignés dans les établissements (ou les coordonnateurs si non désignation de référent) sont chargés de l'animation conduisant à l'adoption d'un protocole de sécurité partagé et régulé.

Il résulte d'un travail patient de conception, de recueil d'informations, d'observation et d'acquisition de connaissances, d'échanges avec des professeurs, des experts, lors de plusieurs séminaires nationaux ou de rencontres plus informelles.

Pour rappel, l'académie d'Aix-Marseille a dans un premier temps provoqué le partage de la circulaire comme référence lors de journées de formation (automne 2017) concernant tous les enseignants d'EPS, et diffusé un outil de positionnement diagnostique à renseigner en équipe. Un groupe ressource académique a été constitué et travaille à la rédaction des protocoles académiques.

Quelques extraits de la circulaire :

« Chaque projet d'EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences « pour se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

« Il existe pour l'enseignant d'EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantir leur sécurité. »

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés [...] La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. »

Méthodologie de conception :

La rédaction des protocoles académiques de sécurité résulte de choix :

- considérer la sécurité comme un processus dynamique impliquant des connaissances, une posture de vigilance, un apprentissage et une régulation ;
- considérer la sécurité comme un ensemble cohérent de principes - à respecter dans la conduite des enseignements - et un résultat : la réduction au plus bas niveau des occurrences d'accidents ;
- considérer les risques et les dangers en toute objectivité ;

- définir des « **incontournables** » comme référence aux gestes professionnels à mobiliser ; ce choix suppose à la fois sélection, concision mais aussi relative exhaustivité ; il est soumis au gain de sécurité qu'il veut produire en tant qu'effet ;
- considérer les protocoles de sécurité comme évolutifs : confrontés à la réalité des pratiques, à l'évolution des connaissances et des matériels, ils peuvent être amendés et modifiés pour gagner en efficacité comme en efficacité.

Principes :

Les protocoles de sécurité constituent une aide à l'objectivation, l'apprentissage, la mise en œuvre et la régulation des procédures de mise en sécurité de la pratique des élèves dans les APPN en EPS.

En cela, ils sont un appui au développement des compétences professionnelles et à leur partage.

Leur appropriation passe par leur révélation, leur compréhension, l'échange, la mise en œuvre de leurs dispositions en contexte, leur traduction en gestes professionnels, la réduction des incidents critiques et des accidents.

Ceux-ci, peu nombreux, n'en restent pas moins potentiellement graves dans cette activité.

Ce protocole constitue une référence pour les enseignants et les équipes dans la confection, l'adaptation à leur contexte, la régulation de leur propre protocole de sécurité.

Responsabilité :

Les enseignants d'EPS sont, par leur statut, maîtres de la définition et de la mise en œuvre de leurs gestes professionnels dans un cadre de responsabilité et des obligations de prudence et de surveillance qui leur incombent.

Le présent protocole de sécurité vise à offrir un cadre de référence permettant de concevoir la sécurité et les gestes professionnels en contexte d'enseignement de l'EPS en appui sur les APPN, et ainsi d'exercer ces responsabilités avec des garanties suffisantes.

Toutefois, on ne peut exclure qu'un enseignant, considérant qu'il n'est pas en mesure d'offrir des conditions d'apprentissage et de pratique suffisamment sûres, veuille renoncer à l'enseignement de l'escalade. Cela doit être respecté. Il est alors invité à consolider ses ressources d'enseignement par le recours à la formation afin de disposer des moyens de reconsidérer son choix le cas échéant.

Les enjeux du ski alpin en EPS :

Il s'agit d'apprendre par la pratique du ski à se déplacer et s'orienter en sécurité et en contrôle dans un environnement enneigé et à terme avec dénivelé négatif. Le jeu avec ses ressources, biomécaniques, énergétiques, informationnelles, décisionnelles, psychologiques pour conduire un déplacement finalisé tout en assurant son équilibre, sa sécurité et celle des autres est l'essence même de l'apprentissage et du plaisir à pratiquer.

Le jeu avec son équilibre, sa trajectoire et sa vitesse, l'état du terrain implique le droit à l'erreur, c'est-à-dire la chute sans traumatisme.

Une éducation à la prise de risques calculée et à l'éventuel renoncement est au cœur de cette problématique : « savoir ce que je peux et ne peux pas faire en toute sécurité », englobe et finalise les expériences vécues par les élèves, conditionne la sécurité avec laquelle ils pourront mobiliser leurs acquis en dehors du contexte scolaire. Pour information, la formation des élèves par les APPN en EPS est à situer dans une perspective de pratique de sport de nature en France qui représente 34,5 millions de personnes, dont 15 millions en randonnée pédestre et 1 million en escalade notamment.

Les dangers et les risques :

Les mesures de sécurité prennent tout leur sens et leur acuité en regard des dangers auxquels les pratiquants peuvent être confrontés et à la gestion des risques qu'il convient d'intégrer aux différents temps et rôles propres à l'APPN.

Dangers

Les dangers sont considérés ici comme les effets potentiels de l'exposition aux risques : en ski alpin, ce sont les traumatismes physiques et psychologiques de degrés variés et potentiellement incapacitants, voire mortels.

Risques

Les risques sont considérés ici comme l'exposition, la probabilité d'être confronté aux dangers. Ils sont les risques de chutes et collisions avec l'environnement ou un autre pratiquant, liés ou non aux conduites inconséquentes des pratiquants et aux transgressions possibles des modalités de protection.

Apprendre dans le cadre des APPN suppose le droit à l'erreur par, et de façon conjuguée, la présence de risques et la protection face aux dangers.

Quelques écueils possibles à la sécurité :

On peut relever sans exhaustivité :

- la non reconnaissance du domaine skiable ;
- la position inadaptée de l'enseignant par rapport au groupe et en regard des différentes configurations d'évolutions ;
- le réglage inadapté des équipements (taille des skis, dureté des fixations, chaussures, casque, bâtons...) ;
- le manque de prise en compte des facteurs météorologiques ;
- la méconnaissance et la transgression des 10 règles du skieur ;
- l'engagement dans une difficulté de piste inadaptée ;
- les conduites inconséquentes et les transgressions des procédures sécuritaires ;
- l'insensibilité aux défauts ;
- l'installation d'un certain laxisme avec le temps ;
- la peur ou l'excès de confiance (élève comme professeur) ;
- l'individualisme, dans ses influences négatives à l'égard de la conduite du groupe ;
- l'engagement de niveau inadapté ou trop vite sur une piste trop facile ;
- etc.

Ces différents facteurs peuvent conduire à des incidents critiques. Avec ou sans conséquences, ils n'en demeurent pas moins potentiellement présents et doivent faire l'objet d'une vigilance. La mobilisation des « incontournables » visent à minimiser leur occurrence.

Problématique pédagogique :

Mettre l'élève en condition de pouvoir gérer sa vitesse, ses trajectoires et son itinéraire selon une procédure en trois temps : détecter le risque, l'analyser, le réduire ou renoncer en regard de l'état.

En ski alpin le danger majeur est représenté par les conséquences traumatiques physiques et psychologiques liées à la collision, la chute ou la désorientation.

Les incontournables sont donc les dispositifs physiques permettant d'éviter ou de diminuer ces dangers.

D'où la traduction pratique suivante :

La sécurité en ski alpin est portée par le niveau d'engagement du skieur rapporté à l'état et à la difficulté du terrain, sous la supervision des professeurs et des encadrants.

LES INCONTOURNABLES :

Les professeurs et les équipes sont invités à élaborer leurs protocoles de sécurité dans leurs contextes en appui sur les incontournables suivants :

Ils représentent la garantie de non exposition aux dangers tout en permettant aux élèves de se confronter aux risques et de faire des erreurs comme facteur de l'apprentissage.

Un professeur non expert ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner le ski alpin en EPS avec sérénité et sécurité.

Ces incontournables sont formulés en réponse à la question : de quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?

Les élèves disposent de :

1. **Un environnement (pistes) adapté au niveau de contrôle de leurs évolutions.**
2. **Un matériel adapté et réglé (chaussures, skis...).**

3. **La connaissance des 10 commandements du skieur.**
4. **Connaissances sur les procédures de sécurité à tenir en cas d'incident, de chute ou de perte.**
5. **Consignes claires qui définissent le cadre et les modalités d'évolution.**
6. **Un contrôle permanent de l'enseignant qui régule les évolutions.**
7. **Un protocole de gestion de crise anticipé.**

Les 10 commandements du skieur sont les suivants :

1 – Respect d'autrui

Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.

2 – Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.

3 – Choix de la direction par celui qui est en amont

Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire, il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.

4 – Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche, mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.

5 – Au croisement des pistes ou lors d'un départ

Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

6 – Stationnement

Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité, en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.

7 – Montée et descente à pied

Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

8 – Respect de l'info, du balisage et de la signalisation

L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

9 – Assistance

Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

10 – Identification

Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des tiers.

Supervision et interventions

L'enseignant quant à lui, doit s'organiser en hiérarchisant son intervention de la façon suivante :

En 1^{er} : Veiller à ce que les élèves contrôlent toujours leur vitesse et leur trajectoire.

En 2^e : Surveiller le niveau d'engagement physique et émotionnel de chacun.

En 3^e : Exercer une vigilance aux conduites dangereuses de soi-même et d'autrui.

En 4^e : Gérer sa sécurité et celle des autres (respect des 10 commandements du skieur)

Cette intervention conduit au choix d'un terrain d'évolution le plus adapté

Si les incontournables doivent être appris, il convient de les actualiser à chaque palier de progression dans les apprentissages et de niveau d'engagement.

Ces formulations ne présentent pas pour la plupart de nouveauté particulière. Certains ne les considéreront que comme une mise en forme condensée et cohérente de pratiques déjà éprouvées.

Préconisations

- Il va de soi que la mobilisation de ce protocole de sécurité s'insère dans les gestes professionnels plus génériques de l'enseignement de l'EPS : notamment, la proposition d'un cadre éducatif qui explicite les conditions de sécurité, les contenus et les comportements attendus, les éventuelles sanctions aux manquements, et une supervision permanente ;
- Une approche en équipe favorise la cohérence des apprentissages sécuritaires des élèves ;
- La pratique de check-lists, élèves et professeurs, peut contribuer à l'intégration comme à la régulation des conditions et procédures de sécurité ;
- Promouvoir l'auto-évaluation de leur activité par les élèves : degré de difficulté des pistes, niveau d'engagement, fluidité de la progression, degré de prise de risque, degré de familiarité avec le matériel, besoin de connaissances préalables ou d'aide avant engagement (environnement et matériels nouveaux), etc.
- L'anticipation sur les transgressions possibles conduit à une maîtrise accrue de la sécurité comme à une implication accentuée des élèves dans la pratique, les différents rôles et l'apprentissage ;
- Apprendre individuellement et collectivement des presque-accidents et des accidents est une nécessité pourtant trop souvent laissée dans l'ombre ou le huis-clos d'une réflexion privée plus ou moins inquiète et équipée. L'observation des pratiques montre la présence plus ou moins fréquente de défauts sans conséquences. Il importe de les relever et de les travailler en équipe, voire avec les élèves de façon à les réduire au maximum. Ne pas les nier, mais les mettre en évidence, et travailler à leur analyse et à leur réduction.
- Faire connaître pour questionner, comprendre et se faire accompagner est professionnel.
- Eduquer à la sécurité comprend d'évidence l'apprentissage de procédures adéquates mais cela doit être complété de connaissances, psychologiques notamment, relatives à la prise de risques ;
- Anticiper sur la gestion des situations de crise : les incidents et accidents ne sont pas impossibles, comment agir quand ils surviennent ? qui intervient ? comment ? qui prévient ? comment un signal d'arrêt de la pratique est-il donné à la classe pour éviter les sur-accidents ?
- Il peut apparaître intéressant d'expérimenter la chute en ski alpin en début d'apprentissage.

Ressources

Le conservatoire des pratiques (<http://www.eps.ac-aix-marseille.fr/webphp/mediawiki/index.php/Accueil>) comprend plusieurs ressources en ligne. Il est appelé à s'enrichir et n'est pas exclusif des nombreuses ressources proposées sur d'autres sites académiques.

Une foire aux questions est ouverte à partir des observations et interrogations que les différents acteurs porteront à notre connaissance.

Nous vous invitons également à consulter le mémento français de l'enseignement du ski alpin, qui pourra vous apporter quelques pistes sur la gestion de la sécurité (<http://mementoski.com/>)

Les guides de positionnement diagnostic

La vocation de ces guides est d'outiller et de faciliter les échanges en équipe, l'évaluation de la sécurité offerte aux élèves dans la pratique des APPN et de favoriser les projets de développement.

Conclusion

La proposition de ce protocole de sécurité en ski alpin vise à assurer un niveau optimal de sécurité dans les apprentissages des élèves.

La promotion d'une sécurité effective, intégrée, est l'affaire de tous. Elle repose sur un travail serein d'intégration à la conception, la conduite et la régulation des pratiques d'enseignements et sur les échanges entre professionnels : professeurs, chefs d'établissement, formateurs, experts, inspecteurs, sans oublier la perception que les élèves, premiers bénéficiaires, peuvent en avoir. Elle est à l'opposé de ce que l'on pourrait dénommer une « sécurité de papier », virtuelle, seulement postulée, où tout serait écrit mais sans être complètement mis en œuvre avec vigilance et cohérence.

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE SECURITE SKI ALPIN : les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour skier et apprendre en sécurité	
	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
Environnement	Humain <ul style="list-style-type: none"> • Le terrain d'évolution est-il beaucoup fréquenté ? • Les exercices sont-ils adaptés à la fréquentation de la piste. Météo <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions météo (température, visibilité, vent, précipitations, ...) sont-elles adaptées ? État des pistes liés <ul style="list-style-type: none"> • La piste sur laquelle les élèves évoluent est-elle adaptée à leur niveau (inclinaison, largeur, qualité de neige)
	<i>Les élèves disposent-ils d'un équipement adapté pour pratiquer en sécurité ?</i>
Equipeement	Le matériel du skieur : <ul style="list-style-type: none"> • Protections : tenue adaptée, casque homologué, attaché, gants, lunettes, ... • Skis adaptés • Fixation réglée • Chaussures serrées • Alimentation et hydratation adaptées
	<i>Les procédures pédagogiques sont-elles conformes et efficaces ?</i>
Procédures Ce que doit faire l'enseignant	Les procédures de cadrage : <ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs clairs • Constituer des groupes • Choisir une piste d'évolution adaptée • Reconnaître : les pistes, les postes de secours et les lieux de rassemblement
	<i>Les élèves disposent-ils d'un cadre d'évolution défini ?</i>
Cadre d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Point de départ • Point d'arrivée • Modalité d'évolution (en groupe, un par un) • Point de rassemblement • Vitesse d'évolution et rayon des courbes
	<i>Les élèves disposent-ils d'un cadre d'évolution contrôlé ? Quelles autorisations l'enseignant doit-il délivrer aux élèves ?</i>
Autorisations	Les élèves disposent d'une circulation ordonnée dans l'espace d'évolution. L'enseignant autorise systématiquement les élèves à : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre les remontées mécaniques • Commencer le début d'une descente
	<i>Que doit contrôler l'enseignant pour permettre une pratique sécurisée ?</i>
Contrôle et régulation	L'enseignant exerce un contrôle sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel • L'identification rapide des élèves (dossards, brassards...) • Les procédures d'arrêt • Les procédures en cas de chute
	<i>La supervision globale intègre-t-elle les contrôles des différents éléments de sécurité et la gestion du groupe ?</i>
Supervision	Adopter une position stratégique permettant un contrôle global ou ciblé de la gestion de la vitesse et des trajectoires des élèves :

	<ul style="list-style-type: none"> - durant une progression en groupe il est préférable de se placer devant celui-ci afin de gérer la vitesse et les trajectoires ; - durant des exercices individuels ou pour des observations d'élèves, il est préférable de se placer sur un point de la piste permettant de voir le départ et l'arrivée des élèves ainsi que la majorité si ce n'est la totalité de leur évolution.
	<i>Les modalités de gestion de crise sont-elles anticipées ?</i>
Gestion de crise	L'enseignant applique les techniques auxquelles il s'est entraîné ; les élèves connaissent les signaux d'arrêt de la pratique, de regroupement dans le calme s'ils y sont invités par le professeur.



Les 10 commandements du skieur :



1 RESPECT D'AUTRUI

Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.



2 MAITRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT

Tout usager des pistes doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.



5 AU CROISEMENT DES PISTES OU LORS D'UN DÉPART

Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.



6 STATIONNEMENT

Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.



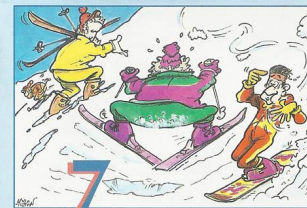
3 CHOIX DE LA DIRECTION PAR CELUI QUI EST EN AMONT

Celui qui se trouve en amont à une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toute personne qui est en aval.



4 DÉPASSEMENT

Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui que l'on dépasse.



7 MONTÉE ET DESCENTE À PIED

Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient en danger pour autrui.



8 RESPECT DE L'INFORMATION, DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION

L'usager doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.



9 ASSISTANCE

Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.



10 IDENTIFICATION

Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès du service de secours et/ou des tiers.

Guide de positionnement diagnostic

Facteurs	Procédures <i>(Surligner les facteurs de risque du jour)</i>	Signaux d'alerte
Milieu	<p>Humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir un terrain d'évolution le moins fréquenté possible • Exercices adaptés à la fréquentation de la piste <p>Météo : prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Température (tenue et protection adaptée, altitude de pratique, évolution de la neige) • La Visibilité (choix des pistes et vitesse adaptés) • Le vent (secteur protégée privilégié) • Les précipitations (pluie ou neige augmente la dangerosité) <p>État des pistes liés</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'inclinaison et à la largeur. • aux types de neige • à la préparation par la station (damage) 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop de monde • État de la neige • État des élèves • Bourrelets, plaques de glaces
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Protection : tenue adaptée, casque homologué, attaché, gants, lunettes, ... • Skis adaptés • Fixations réglées • Chaussures serrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Skis qui déchaussent. • Mal aux pieds • Position de recul, jambes tendues • Sensations de froid • Casque qui bouge
Élèves	<p>Niveau de pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler sa vitesse et sa trajectoire. <p>Niveau d'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les élèves ne vont pas avoir la même perception du danger (physique et émotionnel) <p>Gérer sa sécurité et celle des autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance du code et du plan des pistes. <p>Vigilance aux conduites dangereuses d'autrui (le ski est un espace partagé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arrêts • Non conscience du risque • Trajectoires non maîtrisées • Vitesse excessive
Gestion de la vitesse et des trajectoires	<ul style="list-style-type: none"> • Boucler ses virages • Être dans une position d'avancée. • Chevilles, genoux et hanches semi-fléchis • Anticiper les mouvements de terrain • Regarder loin devant 	<ul style="list-style-type: none"> • Position de recul • Skis qui flottent • Virages non « fermés » • Perte de contact ski neige • Perte de repères visuels

Procédures Impératifs Ce que doit faire le professeur	Cadrer	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté/objectifs • Constitution des groupes • Choix de la piste • Reconnaître le plan des pistes, le nom des remontées mécaniques, les postes des pisteurs, les futurs lieux de rassemblements. 	Réception aléatoire des consignes <ul style="list-style-type: none"> • Retard • Pertes
	Contrôler	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le matériel (habits adaptés, réglage fixations) • Pouvoir identifier rapidement ses élèves (dossard, brassard, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Défauts
	Autoriser	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de prise de remontées mécaniques • Procédures de début de descente • Procédures d'arrêt • Procédures en cas de chute 	<ul style="list-style-type: none"> • Esquives de procédure par l'élève ou l'enseignant • Erreurs
	Superviser	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une position stratégique permettant un contrôle global ou ciblé en fonction de l'objectif. • La gestion de la vitesse et des trajectoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Feed-back trop long (certains élèves ne sont pas observés) • Manque de visibilité • Attitude du skieur
	Éduquer à la responsabilité	<p>Connaitre les risques, tenir les rôles sécuritaires avec vigilance et constance, savoir analyser les causes des accidents possibles, déceler des signaux simples qui soulignent une montée en puissance de la prise de risque et/ou la probabilité de l'émergence de dysfonctionnements, apprécier les dimensions objectives et subjectives, se connaître dans la prise de risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses questions de la part des élèves. • Adaptation de la trajectoire et de la vitesse.